



Department of Justice Canada

Labour and Employment Law Group  
Treasury Board Secretariat Legal Services  
6th Floor  
219 Laurier Avenue West  
Ottawa, ON K1A 0R5  
Telephone: 613-907-7881  
Facsimile: 613-907-7860

Ministère de la Justice Canada

Groupe du droit du travail et de l'emploi  
Service juridique, Secrétariat du Conseil du Trésor  
6ième Étage  
219, avenue Laurier Ouest  
Ottawa, ON K1A 0R5  
Téléphone: 613-907-7881  
Télécopieur: 613-907-7860

*Envoyé électroniquement*

15 juin 2018

Mme Martine McFarlane  
Agente de gestion de cas  
Commission des relations de travail et de l'emploi dans le secteur public fédéral  
CP 1525, succursale B  
Ottawa (Ontario) K1P  
5V2

Chère Mme McFarlane :

Objet : Réponse à la directive de la Commission du 3 mai 2018 Vote  
d'accréditation et audience sur la question constitutionnelle  
Dossier de la CRTESPF n° 542-02-12 et 13

Nous écrivons en réponse aux directives de la Commission du 3 mai et du 6 juin 2018 dans lesquelles elle demandait ce qui suit:

1. Production d'une liste de tous les employés admissibles à voter, avec leur nom, statut, adresse du domicile et lieu de travail physique;
2. La position de l'employeur concernant l'utilisation de postal pour distribuer l'information aux membres votants; et
3. Disponibilité de l'employeur pour l'audience sur la question constitutionnelle.

*Liste des employés admissibles à voter*

Nous incluons un rapport électronique avec la liste des coordonnées personnelles pour les membres réguliers ainsi que les réservistes de la GRC (liste) en fonction de l'information à la disposition de l'employeur à cette date. Malgré les meilleurs efforts de l'employeur, la liste est toujours incomplète, car de nombreux employés n'ont pas mis à jour et/ou entré leurs coordonnées dans le système libre-service utilisé pour générer la liste. Plus précisément, nous estimons que la liste n'est précise qu'à 93,6 % aujourd'hui. En conséquence, l'employeur demande respectueusement une prolongation jusqu'au 20 juillet 2018 afin de contacter chaque employé individuellement pour obtenir les coordonnées manquantes aux fins de la Liste.

*La Commission devrait s'abstenir d'utiliser postal*

L'employeur soutient respectueusement que la Commission devrait refuser d'utiliser postal pour les raisons les raisons suivantes :

- (a) *Postal est incomplet.* Ce système n'est pas utilisé par tous les employés qui ont le droit de voter. Plus précisément, ce ne sont pas tous les membres réguliers qui ont un compte sur ce système. De plus, aucun des réservistes n'est présentement inscrit sur ce système.

- (b) *Postel est dispendieux.* Sur la base de nos investigations, il y aura des coûts importants associés à la personnalisation de postel pour le vote. De plus, des frais supplémentaires de 0,33 \$ seront facturés à l'expéditeur pour chaque communication.
- (c) *Postel retardera le vote.* Postel ne peut actuellement communiquer les informations aux votants sans personnalisation. Le processus de personnalisation/mise en œuvre du système et/ou l'enregistrement de nouveaux utilisateurs exigeront beaucoup de temps et donc retarderont davantage le vote.
- (d) *Absence de consentement.* Les employés se sont inscrits à postel pour la distribution des chèques de paye, des feuillets T-4 et des relevés de prestations de retraite. Les membres votants n'ont pas expressément consenti à l'utilisation du système à d'autres fins telles que le vote. Toute nouvelle utilisation nécessiterait un nouveau consentement de tous les utilisateurs.

***Audience sur la question constitutionnelle***

Veillez noter que les avocats et/ou les témoins de l'employeur ne sont pas disponibles en juillet ou en août. L'employeur est présentement disponible durant les semaines suivantes en septembre et en octobre 2018:

- Septembre : 5 au 7, 11 au 14, 18 au 21 et 25 au 28; et
- Octobre : 9 au 12, 16 au 19, 23 au 26.

J'espère que ce qui précède est satisfaisant, n'hésitez pas à me contacter directement si vous avez des questions concernant cette lettre.

Cordialement,



**Sean F. Kelly**

P.J.

*C.C. moins pièce-jointe*

- S. Chouinard (SCT)
- S. Drouin (GRC)
- M. Gaggino (AMPMQ)
- C. Rootham (FPN)